



Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

Procès-verbal de la réunion du 18 avril 2013

Ordre du jour :

Débat de consultation sur la croissance économique et la compétitivité du Luxembourg

- Echange de vues avec une délégation de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Alex Bodry, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Georges Engel, M. Claude Haagen, M. Jacques-Yves Henckes, M. Henri Kox, M. Marc Lies, M. Claude Meisch, M. Robert Weber

M. Michel Wurth, président de l'UEL, président de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg,

M. Ernst-Wilhelm Contzen, vice-président de l'UEL, président de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL),

M. Pierre Bley, directeur de l'UEL,

M. Gary Kneip, membre, président de la confédération luxembourgeoise du commerce (clc),

M. François Koepp, membre, secrétaire général de l'HORESCA,

M. Romain Schmit, membre, directeur de la Fédération des Artisans,

M. Nicolas Soisson, membre, directeur de la FEDIL- Business Federation Luxembourg,

M. Carlo Thelen, membre du comité de direction de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg,

Mme Michèle Marques, conseillère de l'UEL.

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission

*

Débat de consultation sur la croissance économique et la compétitivité du

Luxembourg

- Echange de vues avec une délégation de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)

Après quelques mots de bienvenue, Monsieur le Président rappelle la raison d'être de cette entrevue sollicitée par la présente commission parlementaire en préparation du débat de consultation sur la croissance économique et la compétitivité du Luxembourg qui aura lieu le 16 mai 2013.

Cette entrevue sera suivie d'un échange de vues au même sujet avec une délégation des trois syndicats représentatifs au plan national.

La semaine prochaine, il sera au tour du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur de présenter en commission les propositions sur lesquelles le Gouvernement entend consulter la Chambre des Députés.

*

Comme contribution au débat, la délégation de l'UEL fait distribuer un « Annuaire de la compétitivité 2012 ».

Monsieur le Président de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) salue le débat « compétitivité » programmé en rappelant que, depuis l'année 2003, l'UEL ne cesse de mettre en garde contre la dégradation progressive de la compétitivité économique du Luxembourg. Partant, un rapport a été commandité par le Gouvernement auprès d'un expert externe qui devait servir de base aux discussions au sein d'un premier Comité de coordination tripartite consacré à cette problématique. C'est fin novembre 2004 que fut présenté ce rapport « Fontagné ».¹ L'orateur regrette que peu d'avancées ont depuis lors pu être enregistrées en ce qui concerne la compétitivité du Luxembourg. Pourtant, des réformes en profondeur s'imposent afin d'assurer la prospérité du Luxembourg.

L'exposé de l'orateur se divise en deux parties. L'orateur souligne que l'UEL se base sur les données officielles publiées par le STATEC.

A) Points faibles de l'économie luxembourgeoise

A.1 Croissance

Depuis cinq années (2007 à 2012), le PIB (en volume) du Luxembourg **stagne**. Cette situation est intenable par rapport au niveau des dépenses actuel. Il est vrai que durant cette période l'économie luxembourgeoise a continué à créer de l'emploi, ce qui signifie que le PIB en volume par emploi intérieur s'est même réduit de 10%. La contribution individuelle des actifs au Luxembourg à l'économie a donc baissé et le revenu national brut par résident s'est réduit de 14%. Cette situation ne s'est toutefois pas traduite de manière correspondante au niveau des revenus ou dépenses, de sorte que cet écart entre revenu généré et dépenses effectuées est financé par la création de dettes.

A.2 Emploi

¹ Du nom de l'expert mandaté début 2004, Lionel Fontagné, Professeur en Sciences Economiques à l'Université Paris I (Sorbonne)

Durant la période 2007-2012, entre 25.000 et 30.000 postes d'emploi supplémentaires ont été créés. Une analyse plus fine s'impose toutefois et permet de détecter des tendances malsaines. Durant cette même période, 2.000 chômeurs supplémentaires sont venus s'ajouter, de sorte que le taux du **chômage** se situe actuellement (en février) à **6,5%**. Pendant cette période, également quelque 1.500 personnes sont venues s'ajouter aux bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi. On peut donc affirmer que le chômage a progressé de 1/10 par rapport aux emplois créés.

En somme, entre les années 2000 et 2012, l'emploi a augmenté de 220.000 à 350.000 postes. Durant cette même période, l'emploi dans l'administration publique a augmenté de 39.800 à 69.900 personnes. Dans un dizaine d'années, le secteur public, par essence un secteur non productif en termes de comptabilité nationale, aura donc engagé plus de personnes que le secteur de la sidérurgie n'occupait jamais au Luxembourg. Cette politique d'emploi a créé des coûts structurels supplémentaires.

A.3 Inflation

L'inflation se développe **structurellement plus rapidement** que dans les pays voisins et les économies avec lesquelles le Luxembourg est en concurrence directe. Ainsi, entre 2007 et 2012, le Luxembourg a connu, en comparaison avec l'Allemagne, trois tranches indiciaires de trop et deux de trop en comparaison avec la France. Cette évolution divergente des prix pèse directement sur la compétitivité des entreprises luxembourgeoises.

A.4 Coût salarial unitaire

L'évolution du coût salarial par unité de PIB est également préoccupante, surtout si elle est comparée avec celle de l'Allemagne, l'économie de l'Union européenne la plus compétitive. L'année 2000 prise comme base, le coût salarial unitaire nominal n'a évolué en Allemagne que de 8,9 points, tandis qu'il a **augmenté fortement** au Luxembourg de 47,7 points. Dans le secteur de l'industrie, le tableau est encore bien plus sombre.

A.5 Finances publiques

La seule valeur pertinente et intellectuellement correcte pour mesurer l'état des finances publiques est le solde de l'Etat central – c'est-à-dire sans inclure les excédents des caisses de prévoyance sociale dont les avoirs constituent des droits et sont affectés à une fin précise.

En 2012, ce **déficit** public a le même ordre de grandeur que les investissements directs réalisés par l'Etat et se situe autour d'un milliard d'euros.² Ce déficit est financé par le recours à l'emprunt. Dans une petite économie très exposée comme celle du Luxembourg, il s'agit d'une politique risquée.

Les dépenses augmentent structurellement de manière plus rapide que les recettes.

D'étroites limites naturelles existent au Luxembourg quant aux possibilités politiques du côté des recettes. Les principaux investisseurs dans l'économie luxembourgeoise proviennent de l'étranger. Des mesures fiscales irréfléchies risquent de causer un bien plus grand dégât qu'elles n'apportent de recettes supplémentaires à l'Etat.

² 1.157 millions d'euros fin 2012

Les transferts augmentent plus vite que les recettes. De 2011 à 2012, les transferts courants ont augmenté de l'ordre de 13%, les prestations sociales de 9%.

Les rémunérations versées par l'Etat ont augmenté l'année passée de 163 millions d'euros. Il est donc aberrant d'entendre parler le Gouvernement d'une « Null Ronn » dans le secteur public.

La formation de capital fixe a légèrement reculé, de sorte qu'il ne semble pas faux d'admettre que la forte augmentation des dépenses provient principalement de l'augmentation des transferts publics, des frais de fonctionnement et des salaires et traitements de la fonction publique.

Durant cette même année, l'imposition a augmenté de 5% – une progression bien plus forte que le PIB du pays.

L'UEL se doit donc de constater que la réponse politique correcte à l'évolution financière malsaine de ces dernières années n'a toujours pas été donnée.

Egalement le récent discours sur la situation économique, sociale et financière du pays a déçu à ce niveau. Il y a cependant lieu de saluer que, depuis des années, le Gouvernement a une première fois reconnu l'importance capitale des entreprises comme moteur de la croissance et de la prospérité.

A.6 Image de marque du pays

Une évolution plus récente, mais inquiétante à plusieurs points de vue, est la **détérioration** de l'image de marque du Luxembourg qui commence à semer une certaine réticence auprès des investisseurs et clients étrangers des sociétés luxembourgeoises.

Deux évènements ont fortement contribué à cette évolution : d'une part, la discussion colportée dans certains Etats européens, en relation avec la réforme de son système d'assurance-pension, concernant la dette implicite du Luxembourg et, d'autre part, la presque faillite de l'Etat de Chypre liée à sa place financière et les comparaisons faites dans le débat public européen à ce sujet avec la situation du Luxembourg.

L'UEL tient à appeler à la responsabilité commune de tous les acteurs politiques, économiques et sociaux au Luxembourg de veiller à communiquer une image positive du pays et de maintenir l'attractivité du Luxembourg à l'étranger dont il dépend fortement.

Par conséquent, l'UEL considère urgent d'annoncer publiquement un programme de réforme pour le Luxembourg qui comprend les mesures qui suivent.

B) Mesures à prendre

B.1 Rétablir les conditions de la croissance

Afin d'épargner au pays des adaptations extrêmement douloureuses, il est urgent de rétablir les conditions de la croissance économique.

Une réelle **simplification administrative** et une réforme du mode de fonctionnement de l'Administration publique libéreraient du potentiel de croissance.

L'orateur renvoie à une étude comparative du STATEC concernant la dépense publique annuelle par habitant-résident. Dans cette étude, le Luxembourg se situe en

tête avec 34.000 euros, le double de la France (17.000 euros) qui dépasse l'Allemagne avec ses 14.000 euros. Ce constat devrait résulter dans un *benchmarking* pour déceler des possibilités d'épargne.

Il est préoccupant que le Luxembourg ne soit toujours pas arrivé à ce grand déblocage au niveau des procédures administratives publiques tellement souhaité par l'économie. L'organisation elle-même de l'Etat avec ses compétences partagées et la complexité des législations ont conduit à de nombreux blocages institutionnels. L'objectif doit être d'augmenter grandement l'efficacité des administrations publiques sans pour autant engager du personnel supplémentaire.

Une réelle simplification administrative exige de prime abord une simplification des processus décisionnels et devrait, selon toute logique, probablement commencer par l'organisation et la répartition du travail même du Gouvernement.

Ainsi, il faudrait repenser l'organisation des départements ministériels et réformer en profondeur la législation dans le sens d'une simplification et dans le but d'une accélération des décisions administratives.

Actuellement, l'Administration publique freine la dynamique économique. A titre d'illustration, il suffit de renvoyer à la politique d'aménagement du territoire et du logement. Un grand nombre de PAP sommeillent dans la procédure. Une diminution de la moitié de tous les délais administratifs, telle que promise en 2010 par le Gouvernement pour juillet 2012 au plus tard, permettrait d'accroître significativement l'activité dans le secteur du bâtiment et indirectement dans d'autres secteurs, tout en augmentant l'offre sur le marché de l'immobilier.

Cette même lourdeur administrative freine l'activité économique sur maints d'autres plans (autorisations d'investissements, procédure commodo-incommodo etc.).

Il est regrettable que le Gouvernement ne soit toujours pas parvenu à réaliser la promesse évoquée ci-avant.

Crucial pour la croissance est de **rétablir la compétitivité-coût**. Il s'agit donc de lier la politique salariale à l'évolution comparative du coût salarial unitaire (à la productivité) et de mettre en œuvre une politique anti-inflationniste.

Les coûts salariaux au Luxembourg se développent plus rapidement que la productivité des entreprises. Cette situation est intenable à la longue. Lors d'un développement négatif de la productivité, il importe de s'adapter en conséquence.

L'Etat peut aider à améliorer la productivité des entreprises par une série de réformes concrètes. Il serait ainsi utile de parvenir à une plus grande flexibilité du marché du travail au Luxembourg. La mesure, probablement la plus efficace à ce niveau et qui permettrait de briser l'inflation structurellement plus élevée que celle des pays voisins, serait de parvenir à une désindexation de l'économie luxembourgeoise sur tous les plans : loyers, contrats de prestations (clauses index), salaires et traitements.

Une désindexation ne signifie pas que des adaptations à l'inflation n'auront plus lieu. Il faudra également veiller à ce que les couches sociales les plus faibles ne feroient pas les frais d'une telle libéralisation.

Il en va de même de la politique de rémunération au sein du secteur public. Celle-ci doit tenir compte de la réalité macro-économique. Par une série d'automatismes ces traitements augmentent même en l'absence de nouveaux accords collectifs ou du

versement de tranches indiciaires. L'évolution des rémunérations au sein du secteur public constitue un argument dans les négociations salariales au sein du secteur privé.

Egalement l'Administration publique devra et pourra améliorer sa productivité, les mécanismes pour y parvenir ne sont pas étrangers à ceux applicables au sein de grandes sociétés privées.

B.2 Diminuer le nombre des chômeurs

Une politique de réduction du chômage et non une politique d'accroissement des postes d'emploi est de mise. L'augmentation du niveau de l'emploi doit aller de paire avec la productivité d'une économie. La productivité par salarié doit augmenter.

La seule possibilité de réduire le chômage dans la catégorie des moins qualifiés ou sans qualification est de **rendre leur travail moins cher**. Au lieu de subventionner le chômage, il s'agit donc de subventionner ce travail.

C'est à la politique sociale et non à la politique de l'emploi d'assurer un niveau de vie décent aux personnes économiquement les plus faibles dans ce pays exposé à un coût de vie très élevé.

Flexibiliser davantage le marché du travail, notamment en ce qui concerne le droit du travail traitant du temps du travail et du chômage intempéries. Il faut permettre aux entreprises de rattraper le temps de travail perdu en périodes d'intempéries durant des semaines à conditions météorologiques optimales.

B.3 Rétablir l'équilibre des finances publiques

Il importe de rétablir l'équilibre des finances publiques suivant un **calendrier pluriannuel engageant**, qui devrait être communiqué en tant que tel également, et surtout, vers l'étranger.

Ainsi, au préalable de l'établissement du projet de budget de l'Etat, il y a lieu de fixer une **norme des dépenses**. Cette norme devra être inférieure à la norme des dépenses en valeur du PIB, afin de pouvoir parvenir à nouveau à l'équilibre des finances publiques, l'évolution des recettes fiscales étant largement fonction de l'évolution du PIB. Ensuite seulement, il y a lieu de répartir la somme qui en résulte entre les Ministères et Administrations publiques.

Un tel cadre budgétaire étroit présuppose un « leadership » fort au niveau du Gouvernement et des directions des Administrations publiques afin de **gérer activement** les ressources disponibles dans l'ensemble de l'Administration publique (p.ex. affectation inter-administrative des fonctionnaires suivant les besoins réels). Le potentiel inexploité de l'Administration publique semble énorme.

Le patrimoine de l'Etat luxembourgeois est important et cache un grand potentiel en termes d'épargne et de rendement. Il s'agit de participations dans des banques, dans des sociétés industrielles, des voies publiques, ferrées et aériennes etc.. Une **gestion centralisée et professionnelle du patrimoine public** sous forme d'une société de participations suivant des critères de rendement et de profitabilité permettrait de dégager un plus à gagner substantiel.

B.4 Réduire le taux d'inflation

Une condition *sine qua non* au maintien de la compétitivité du Luxembourg est de parvenir à un niveau d'inflation inférieur à celui des pays voisins.

Il est renvoyé au point B.1 (rétablir la compétitivité-coût).

B.5 Réaliser une réelle réforme du système des retraites et pensions

La réforme qui vient d'être adoptée par la Chambre des Députés n'est **pas soutenable**.

Faute de temps, l'orateur ne se prononce pas plus longuement à ce sujet. Il tient toutefois à souligner qu'une réforme plus en profondeur du système d'assurance sociale vieillesse-invalidité obligatoire actuel s'impose, afin d'assurer la viabilité à long terme des finances publiques et un niveau de cotisations acceptable. Toute augmentation de cotisations en ces temps conjoncturels récessifs constituerait un frein supplémentaire à la croissance.

B.6 Améliorer la formation des jeunes

Il faut prévoir des **objectifs de résultats** en matière de formation et d'éducation. Depuis une dizaine d'années, le pays participe au test « PISA » sans s'améliorer.

Le système d'éducation au Luxembourg doit donner aux jeunes demandeurs d'emploi le bagage nécessaire leur permettant de se démarquer dans la concurrence avec les demandeurs d'emploi de la Grande Région. En effet, le marché du travail du Luxembourg reste hautement attractif pour l'ensemble de la Grande Région.

B.7 Etablir un plan d'intégration et d'association des résidents étrangers

Le Luxembourg doit s'adapter à sa réalité économique et sociale et améliorer significativement la participation démocratique de sa population résidente.

B.8 Veiller à ne pas stimuler une bulle immobilière

Lors d'une éventuelle réforme de la fiscalité du foncier, il y a lieu de tenir compte du niveau des prix immobiliers très élevé au Luxembourg. La situation sur ce marché pèse lourdement sur le revenu de nombreux salariés au Luxembourg. Compte tenu de la stagnation économique, du taux d'intérêt très bas et de la persistance de la tendance à la hausse des prix immobiliers, la formation d'une bulle ne peut être exclue.

B.9 Réfléchir à long terme à l'avenir du pays

Pratiquement toutes les initiatives et les réflexions se préoccupant de l'avenir à long terme du pays d'un point de vue de sa structure actuelle proviennent de la société civile et non des mandataires politiques qui se perdent souvent dans des discussions sur des mesures ponctuelles. Il importe d'avoir une image globale du pays et de développer un **concept général** sur le développement à long terme de la société et de son économie et partant de solutions cohérentes et durables.

Dans une telle réflexion, il importe de ne pas exclure des scénarios économiques plus pessimistes. Le Programme national de réforme actualisé qui sera notifié fin avril à la Commission européenne se limite et tente de démontrer que le Luxembourg est sur la bonne voie en admettant des hypothèses de croissance optimistes. Quid toutefois des finances publiques et de certains projets publics si la reprise se fera

attendre durant cinq années supplémentaires ? Quels seront les priorités absolues du Luxembourg ?

Des décisions récentes ne sont, en effet, pas de nature à rassurer (levée imminente du secret bancaire, hausse annoncée de la TVA, problèmes économiques et financiers persistant des Etats membres du Sud de l'Union européenne, problèmes croissants également de la France à ce niveau etc.).

L'orateur clôt son exposé en soulignant l'importance du débat sur la compétitivité. Il exprime le souhait que ce débat résultera dans des mesures concrètes à transposer rapidement. L'année 2013 sera une nouvelle année très difficile pour l'économie du Luxembourg et on ne peut s'attendre à un événement miracle extérieur pour relancer la croissance. Il rappelle qu'une économie compétitive est le moyen pour assurer un niveau de vie élevé au Luxembourg et non une fin en soi. L'orateur souligne que l'UEL et ses organisations membres sont à entière disposition du monde politique pour l'aider à élaborer des réponses permettant de sortir le pays de ses problèmes structurels.

*

C) Le secteur financier

Monsieur le Président de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL) est invité à dresser un aperçu sur la situation actuelle et les défis et perspectives du secteur financier.

Celui-ci remarque que ces derniers temps, en raison de la crise chypriote suivie de l'annonce de la fin du secret bancaire, les portes paroles de la place bancaire ont été fortement sollicités de toutes parts.

En introduction, l'orateur tient à rappeler l'importance du secteur financier pour le Luxembourg. Sa place financière se classe parmi les dix plus grandes places financières du monde (suivant le mode de calcul, il se situe entre la septième et la douzième position). Le secteur offre cinq grandes catégories de services financiers (*Private banking* et gestion de patrimoine, assurances, fonds d'investissements, financements structurés, crédit international).

Dans son ensemble, ce secteur emploie directement ou indirectement 70.000 à 75.000 personnes au Luxembourg. Le secteur bancaire, avec ses 141 sociétés, emploie à lui seul 27.000 personnes, l'industrie financière 48.000 personnes.

Le *private banking*, vu par l'extérieur comme l'activité principale de la place, ne participe qu'à un sixième au chiffre d'affaires de la place.

L'industrie des fonds d'investissements, par contre, gère un patrimoine de 2.400 milliards d'euros.

La somme des bilans des banques est de 741 milliards d'euros.

Le secteur financier représente, directement et indirectement, 70% du PIB du Grand-Duché de Luxembourg.

La crise financière a fortement impacté les revenus générés par les banques au Luxembourg. L'année précédant la faillite de *Lehman Brothers* (15 septembre 2008), les banques ont gagné, après impôts, 4,7 milliards d'euros. L'année suivant cette faillite, ce revenu a chuté à seulement 218 millions d'euros. Pour l'année passée, ce revenu se situait

autour de 2,7 milliards d'euros, c'est-à-dire au niveau de l'année 2005. Les temps de revenus records d'avant la crise sont définitivement révolus.

Pour le secteur financier et les investisseurs étrangers, il est d'une importance capitale que ce pays maintienne sa notation AAA. La perte du « triple A » aurait non seulement pour conséquence une forte augmentation de ses coûts de refinancement, mais également une perte de confiance massive dans cet Etat et son économie.

Il est, par conséquent, urgent que le Luxembourg **réduise sa dette** publique de manière systématique, dette qui, en fin de compte, ne peut être payée que par les revenus générés par sa place financière.

Weißgeldstrategie : la place bancaire s'est déjà décidée depuis un certain temps à rendre ses clients « text compliant ». Des clients qui souhaitent se soustraire au paiement d'impôts ne sont plus acceptés. Cette stratégie se solde par une perte de 6.000 à 8.000 postes de travail.

Le maintien de l'**indexation automatique** des salaires signifie une continuation de la perte d'emplois dans le domaine des basses qualifications, notamment au niveau des banques de dépôt. Ces activités salariées devenues trop chères seront victimes de l'*outsourcing*. La réduction de ces postes de travail a commencé. Les sociétés-mères, notamment des établissements US-américains, n'ont aucune compréhension pour ces augmentations automatiques du coût de la main-d'œuvre. Ces sociétés exigent d'équilibrer ces augmentations par une réduction afférente de la main-d'œuvre. Il y a lieu de se rappeler que le Luxembourg ne compte que quatre instituts effectivement luxembourgeois.

Le plafonnement des tranches indiciaires n'est pas la solution. Les basses catégories de salaires resteront trop chères.

Actuellement, les filiales luxembourgeoises, confrontées à une forte baisse de dépôts de personnes privées, doivent justifier leur raison d'être auprès de leurs sociétés-mères. Ladite spécificité luxembourgeoise ne facilite pas cette tâche.

Les petits instituts financiers, se limitant aux services à destination de clients particuliers, disparaîtront. Cette activité ne génère pratiquement plus de revenus, les opérations bancaires de ces clients privés sont pratiquement à zéro. Ces clients sont devenus très prudents. A cela s'ajoute un renforcement de la régulation au niveau européen qui pèse fortement sur les revenus en ce qu'elle implique de substantiels investissements dans l'informatique et dans des employés supplémentaires. En effet, aux cotisations du régulateur national (CSSF) qui viennent de tripler, s'ajouteront celles du régulateur européen qui sera installé auprès de la Banque centrale européenne, sans que celles payées à l'*European Banking Authority* (EBA) à Londres ne disparaîtront.

Les coûts internes liés à ce surplus de contrôle et de régulation augmenteront en conséquence (audits, compliance department etc.).

Il est rappelé que l'accord FATCA (échange d'informations envers le Trésor américain) a dû être signé sous la pression des Etats-Unis, qui disposent du marché financier le plus important du monde.

Une incertitude se présente également en ce qui concerne le rôle du régulateur national par rapport à celui qui sera installé au niveau européen.

Ces nouveaux facteurs évoqués changeront radicalement le secteur financier du Luxembourg dans les années à venir. Certains établissements de la place n'ont, en effet, pas d'autre « business model » que la gestion « d'argent noir ».

A part convaincre les sociétés-mères de garder leur activité au Luxembourg, le défi de la place bancaire est d'attirer de nouvelles catégories de clients.

Des perspectives existent en ce qui concerne l'attrait du Luxembourg pour des familles et personnes très fortunées (création de « family offices ») ou de grandes entreprises.

Un avantage indéniable est le grand nombre d'accords de non double imposition conclus par le Luxembourg avec d'autres Etats (61) et les négociations avec 23 Etats supplémentaires qui sont en cours. La ratification rapide de ces accords est l'apport concret avec lequel l'Administration publique et la Chambre des Députés du Luxembourg peuvent contribuer à la compétitivité de la place financière.

Le multilinguisme et la haute compétence des employés du secteur sont d'autres avantages, notamment en ce qui concerne la gestion de grandes fortunes.

Afin de permettre également à l'avenir un niveau de vie décent à toutes les catégories de personnel, des transferts sociaux ciblés devront remplacer une politique salariale d'un niveau de rémunérations artificiellement élevé.

Les allocations familiales au Luxembourg sont excessivement élevées.

Afin d'assurer la viabilité du système d'assurance sociale vieillesse obligatoire, il devient urgent de baisser le niveau des pensions pour tous. Une réduction générale de 10% pourrait être digérée sans jeter les retraités dans la misère.

Le Luxembourg n'est plus exemplaire. L'étranger commence à voir de plus en plus clairement les faiblesses du modèle luxembourgeois.

Débat :

Les parlementaires réagissent aux points suivants :

- **(B) Mesures à prendre.** La suggestion d'un député de réaliser une étude comparative entre différents sites d'implantation en Europe pour une banque et une entreprise stéréotype afin d'en tirer des enseignements pratiques concernant des « mesures compétitivité » à prendre, appelle la réplique de l'UEL que les décideurs économiques et politiques disposent entretemps en la matière de suffisamment d'études. Ce qui fait défaut, c'est la volonté d'agir résolument. La situation compétitive du Luxembourg s'est manifestement détériorée.
- **(C) Défis liés à la Weißgeldstrategie.** Il est concédé que la disparition progressive de certains instituts et la perte d'emplois afférente sont également liées à la rapidité de certains changements réglementaires, auxquels de nombreux établissements n'ont, en effet, jamais voulu croire.
- **(C) Echange d'informations automatique.** Actuellement, le cadre des négociations se limite à la déclaration des intérêts et ne sera appliqué qu'à partir de 2015. Dans ce cadre, le dégât sera négligeable. Toutefois, les Etats voisins souhaitent obtenir un élargissement aux dividendes, aux revenus de produits dérivés etc.. Pour un tel pas, la place financière du Luxembourg n'est décidément pas préparée. L'ABBL recommande donc vivement au Gouvernement de gagner du temps et d'exiger des Etats-Unis des contreparties. Ce sont les Etats-Unis qui abritent, avec l'Etat du

Delaware par exemple, les plus importants paradis fiscaux du monde. Sur ce plan, les Etats-Unis pratiquent manifestement une politique de concurrence déloyale, ainsi ils n'appliquent pas les accords « Basel III » et n'ont jamais mis en œuvre « Basel II ». L'Union européenne ne se défend pas avec l'insistance requise.

Un député estime qu'il importe que dans les négociations au sein de l'Union européenne l'intérêt commun soit davantage mis en avant, à savoir l'avantage de disposer d'une place financière à renommée mondiale, qui, au cœur de l'Europe, nourrit une Grande Région transfrontalière. En plus, les avancées réalisées par le Luxembourg doivent, dans les semaines à venir, être communiquées agressivement vers l'extérieur.

- (A.3 et A.4) **Le modèle économique allemand** auquel se réfère la délégation est critiqué par d'aucuns comme un modèle de dumping salarial et social dont le succès compétitif laisse pour compte de larges couches de la société. En réplique, la délégation rappelle que l'économie du Luxembourg travaille dans un contexte donné et la réalité est que celui-ci est dominé par l'économie allemande. Le plus grand succès du Gouvernement Schroeder aurait été la flexibilisation du marché du travail allemand.
- (B.2 et B.6) **Marché du travail.** Se référant à l'augmentation des transferts sociaux, un intervenant renvoie également à la responsabilité des entreprises qui profitent du site d'implantation au Luxembourg d'engager et de former de manière durable des demandeurs d'emploi du marché du travail du Luxembourg. L'augmentation des dépenses publiques serait également liée à la situation sur le marché de l'emploi.

Un député ajoute que lors de récentes visites dans des pays de l'Europe de l'Est, il a entendu exactement les mêmes critiques qu'au Luxembourg de la part du patronat en ce qui concerne le niveau des salaires, de sorte qu'il ne croit pas vraiment à cette façon d'appréhender le problème de la compétitivité économique. Ceci d'autant plus que ce sont les Etats avec les standards sociaux et les niveaux de rémunération les plus élevés qui, jusqu'à présent, ont le mieux traversé la crise financière et économique.

L'UEL donne à considérer qu'il n'appartient pas aux entreprises de financer les manquements de longue date de la politique de logement. Des députés-maires proposent de discuter séparément cette problématique.

L'UEL souligne que les entreprises ne trouvent souvent pas les profils requis sur le marché du travail luxembourgeois pour occuper les postes ouverts. Certains patrons sont en plus réticents d'engager des Luxembourgeois compte tenu du risque que ces derniers quittent pour entrer dans la fonction publique dès que l'opportunité se présente. Cette situation explique la revendication de l'UEL de créer un statut unique incluant toutes les catégories de salariés – également les employés publics et fonctionnaires. A cela s'ajoute qu'entretemps 90% des directeurs du personnel ne sont pas luxembourgeois. Il est indéniable qu'une propension naturelle existe de préférer l'engagement de personnes de son propre contexte social et linguistique.

- (Remarques introductives) **Fonctionnement du dialogue social.** Un député donne à considérer que même si un constat peut être partagé, la façon d'appréhender le problème et de le résoudre peut fortement différer. Ce même intervenant regrette que le dialogue social ne fonctionne plus au Luxembourg. Une vision purement économique de la situation d'un pays et de sa société ne permet pas de donner des réponses satisfaisantes à tous les aspects sociétaux.

L'UEL rappelle qu'elle ne considère pas l'économie comme une fin en soi et qu'elle ne s'oppose nullement au dialogue social. Toutefois, le sujet de la présente réunion et du débat public programmé en mai est la compétitivité et la croissance

économique du pays, ce qui impose cette façon bien déterminée d'appréhender la problématique.

- **(B.9) Réflexions sur l'avenir à long terme du pays.** Un député tient à récuser la critique afférente de l'UEL et rappelle que la Chambre des Députés discute régulièrement de manière plus générale sur l'évolution à long terme du pays. Par ailleurs, un Gouvernement ne serait pas à confondre avec le « management board » d'une entreprise, mais devrait tenir compte de multiples autres contraintes et réalités que seulement celle de la compétitivité économique.
- **(Remarques introductives) Avancées réalisées.** Face à la critique d'un député d'un excès de pessimisme du côté de l'UEL, celle-ci concède que certaines avancées ont été réalisées au Luxembourg en ce qui concerne la compétitivité et citent la création d'une Université, les investissements importants dans la R&D, la genèse de certains « clusters » etc..

Néanmoins, le Luxembourg dispose d'un énorme potentiel de croissance non utilisé et pourrait se fixer et atteindre des objectifs ambitieux. Les atouts du Luxembourg sont réels et devraient être promus plus ouvertement à l'étranger, nonobstant le fait que la situation compétitive s'est fortement dégradée ces dernières années. Le Luxembourg est encore un pays économiquement et socialement attractif.

- **(A.5 et B.1) Concernant la création *d'emplois et l'augmentation des dépenses dans le secteur public*, jugées excessives, il est donné à considérer que le Luxembourg, à la différence des autres Etats membres de l'Union européenne, connaît depuis une trentaine d'années une constante augmentation de sa population.³ Ce succès implique également l'accroissement des actes administratifs et par conséquent une augmentation des effectifs de l'administration. Egalement des retards et lacunes dans les prestations publiques, comme la garderie des enfants, ont dû et doivent être comblés afin de faire droit aux revendications de la population. Il irait donc de soi que le Gouvernement devrait également agir sur le côté des recettes fiscales.**

Un député ajoute que les défis économiques et financiers actuels sont en partie justement la résultante de la croissance économique passée. Ainsi, le coût de l'infrastructure des crèches, maisons relais etc. résulte de l'exigence de l'économie de disposer également au maximum de la force de travail féminine.

Ces arguments sont contrés par la délégation de l'UEL en renvoyant aux réalités économiques : le Luxembourg se doit d'être plus attractif au niveau de la fiscalité que ses concurrents directs, sinon il perd la base de son « business model ». Au Luxembourg, toute réforme fiscale doit être sérieusement examinée au préalable quant à son impact sur les investissements. Les recettes appliquées par des Etats à une forte demande intérieure, une grande population et un vaste territoire ou disposant d'importantes ressources naturelles ne sont pas applicables au Luxembourg. Par ailleurs, les pays nordiques souvent cités en exemples sont à citer correctement, les leçons à tirer d'autres Etats doivent correspondre au contexte économique luxembourgeois, ceci d'autant plus qu'également ces Etats ont lancé des réformes.

³ Au cours de l'année 2012, la population du Grand-Duché, calculée par le STATEC, a augmenté de 12 186 habitants de sorte qu'au premier janvier 2013, 537 039 personnes résident au Luxembourg.

Conclusion :

Monsieur le Président propose d'approfondir certains de ces sujets au cours de futurs échanges de vues.

Luxembourg, le 26 avril 2013

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président,
Alex Bodry